DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

<u>POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'AMERIQUE</u> DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
 - CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

- Article 1 : A partir du lundi 21 mars 2022, afin de permettre la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable,
- la circulation sera interdite rue d'Amérique, entre la rue des 3 Villes et la rue de l'Université, dans le sens rue des 3 Villes / rue de l'Université.
- Article 2: Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- Article 3: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 11 mars 2022

Maire.

/

David VALENCE